CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN

Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Aménagement du carrefour RD 31 / RD 67 à GOUGENHEIM - Acquisitions foncières

Rapport n° CP/2011/518

Service gestionnaire:

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation des acquisitions foncières nécessaires au projet d'aménagement d'un carrefour à GOUGENHEIM.

La Route Départementale n°67 permet la desserte de la commune de GOUGENHEIM depuis la route Départementale n°31. Cette dernière permet de rejoindre l'axe WASSELONNE-HOCHFELDEN (RD 25).

La commune de GOUGENHEIM a sollicité le Département du Bas-Rhin pour qu'un aménagement soit réalisé afin de sécuriser le carrefour.

La commission déléguée aux transports structures et voies de communication, a décidé de limiter la vitesse à 70 km/h (en place depuis le mois d'Octobre 2010) et de prévoir l'aménagement d'un giratoire.

Le coût estimatif de l'aménagement de ce giratoire au carrefour RD 31 et RD 67 à GOUGENHEIM s'élève à 220 000 € TTC.

Par ailleurs, cette opération nécessite l'acquisition par le Département du Bas-Rhin de diverses parcelles de terrain, d'une superficie totale de 17,24 ares sur le territoire de la commune de GOUGENHEIM.

Consulté à cet effet, France Domaine a fixé la valeur des terrains et autres indemnités accessoires comme suit :

A/ Indemnité principales pour perte de terrain :

Commune de GOUGENHEIM

107 €/are x 17,24 ares = 1 844,68 €

B/Indemnités pour perte de revenus et de fumures

(49,12 €/are + 5,15 €/are) x 17,24 ares = 935,62 €

C/Indemnités pour perte de récoltes et pour occupation temporaire

D/Indemnité pour perte de boisements et arbres fruitiers

E/Indemnité de démolition et reconstruction de clôtures ou portails, murets de soutènement Selon devis estimatif

Soit au total: 2 780,30 € correspondant à l'indemnisation des terrains.

La formalisation des actes de vente permettra au Département d'être juridiquement propriétaire des terrains et d'en avoir la jouissance pour enclencher les travaux selon le planning de l'opération.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	310 000,00 €	294 266,28 €	2 780,29 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide l'acquisition de parcelles de terrain sur le territoire de la commune de GOUGENHEIM, d'une superficie de 17,24 ares, moyennant le versement aux propriétaires et exploitants concernés d'une indemnité totale de 2 780,29 € et frais divers,
- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL